

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2981

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	10 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite soutenir le développement d'un fonds de soutien au développement des MJC et associations culturelles dans les quartiers populaires.

Les associations culturelles et les MJC sont essentielles à la vie des quartiers populaires et à la démocratisation culturelle. Depuis leur création, ces structures ont pour vocation d'agir en faveur de l'éducation populaire, l'accès à la culture et l'émancipation des jeunes. Les moins de 25 ans représentent à ce titre la moitié du public qui se rend dans les MJC.

Les associations culturelles implantées dans les quartiers populaires mènent des activités variées afin de remplir leurs missions. Elles mettent également en avant l'éducation civique, afin de permettre la construction et l'épanouissement de citoyennes et citoyens éclairés.

Aujourd'hui, la pérennité de ces lieux est menacée. Selon une enquête menée par Hexopée et le FONJEP, 76% des structures sont confrontées à des difficultés de recrutement et 6 561 postes restent vacants à ce jour sur une base de 1701 répondants.

La faible reconnaissance de la profession, en termes de revenus et des conditions de travail dégradées sont autant de facteurs venant affecter l'activité et la portée de l'action des MJC et associations culturelles dans les quartiers populaires. Les professionnels de ce secteur remarquent ainsi une baisse de la fréquentation et du taux d'adhésion des publics cible au sein des MJC et associations culturelles.

Cet amendement, déposé en 2023, avait été adopté puis balayé par 49.3. Or, depuis sa nomination au Ministère de la Culture, Madame Dati a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux MJC et son désir de les rendre accessibles à toutes et tous. Elle a notamment proposé de les rendre éligibles au Pass culture et de les labelliser. Nous réitérons donc cette proposition.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits à hauteur de 10 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisation d'engagement de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture vers l'action 02 du programme 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, en AE et en CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.